

Fiche de poste :

ORTHOPHONISTE

Date d'application : JANVIER
2022

Edition : 01 – 01/02/2020

Réf. : DSIRMT/PF/MD/EB

*Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et
Médico-Techniques*

Quotité de travail : 100% - 50 %

0,80 Etp CMP Enfant TULLE

0,20 Etp CMP Enfant EGLETONS

Validation : Ph. FAUGERON

LIAISON HIERARCHIQUE

Coordonnateur Général des Soins : **Philippe FAUGERON**

Cadre Supérieur de Santé : **Valérie ASENSIO**

Cadre de Santé : **Sophie PORTE FRAYSSE**

IDENTIFICATION DU POSTE

- POLE de PSYCHIATRIE
 - Service : de Pédopsychiatrie
 - Unités : Centre Médico-Psychologique pour enfant à TULLE (CMPE)
Centre Médico-Psychologique pour enfant à EGLETONS (CMPE)

LIAISON FONCTIONNELLE

Cette unité fonctionne en lien direct avec :

- Les professionnels des autres unités de de la filière infanto juvénile (autres CMP enfants, SAFT, DISC...),
- Les professionnels du réseau de partenaires (structures médico-sociales, orthophonistes libéraux...).

PRESENTATION DES UNITES

• **CMPE TULLE :**

Cette unité ambulatoire est située en centre-ville, avec une antenne à UZERCHE ; Elle propose des consultations spécialisées (pédopsychiatre, psychologue, travailleurs sociaux, psychomotricienne, thérapeutes familiaux...).

• **CMPE EGLETONS :**

Cette unité ambulatoire est située en centre-ville. Elle propose des consultations spécialisées (psychologue, travailleurs sociaux, psychomotricienne, thérapeutes familiaux...).

CADRE REGLEMENTAIRE

L'orthophoniste intervient sur prescription médicale, conformément au décret 2002-721 du 02 mai 2020, sous la responsabilité du praticien hospitalier en charge du projet médical de l'unité.

MISSIONS DU POSTE

- Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique, qui permettra de mettre en place des objectifs de prise en charge. L'orthophoniste élabore son projet et est responsable des moyens spécifiques qu'il met en œuvre pour répondre aux prescriptions de prises en charge, Il contribue ainsi au développement des compétences de l'enfant et accompagne son entourage, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, tout au long d'un projet thérapeutique,
- Participer aux réflexions et aux synthèses institutionnelles,
- Accueillir et encadrer des stagiaires et des nouveaux personnels,
- Participer aux projets institutionnels.

ACTIVITES PRINCIPALES

Les activités font l'objet d'un accord et d'une information préalable du ou des responsables légaux de l'enfant. Elles se déclinent dans différents domaines :

- ✓ **Prévention** : dépistage et stimulation par la mise en place d'actions appropriées lors d'éventuels troubles ou difficultés liées :
 - au langage oral et écrit et de la communication,
 - des fonctions oro-myo faciales,
 - des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique.

- ✓ **Activités diagnostiques :**
 - En ambulatoire, ces activités sont soumises à un entretien préalable avec l'enfant et ses représentants légaux au cours duquel le projet thérapeutique est exposé et expliqué.
 - Dans les 2 unités, l'orthophoniste établit sur prescription médicale, un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et l'élaboration d'un plan de rééducation. Ce bilan, fait l'objet d'un compte rendu écrit et participe à l'étude clinique au cours de la réunion de synthèse. Il contribue à l'élaboration du projet thérapeutique individualisé,
 - Au cours de la prise en charge des bilans d'évolution sont réalisés pour évaluer régulièrement les objectifs de soins. Ces bilans peuvent aussi être un support d'échanges sur l'évolution du patient avec les partenaires extérieurs.
- ✓ **Activités thérapeutiques :**
 - L'orthophoniste évalue et prend en charge, par des actes de rééducation : les troubles de communication (de l'articulation, de la parole...), ainsi que des troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et son expression,
 - Il dispense l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions,
 - Il anime et ou participe à des activités thérapeutiques en co-animation avec d'autres professionnels des unités.
- ✓ **Activités en collaboration :**
 - Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique en équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du médecin référent de l'unité,
 - Il participe aux réunions de synthèse avec l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires extérieurs,
 - Il assure des transmissions écrites dans le dossier de l'enfant et la traçabilité de ces actes dans le logiciel dédié,
 - Il assure un lien avec l'entourage familial, il peut avoir un rôle dans l'accueil, l'information, l'éducation des familles et/ou de l'entourage,
 - Il s'implique au sein du projet institutionnel et/ou de service et/ou de pôle.
- ✓ **Formation :**
 - Il participe à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires et des nouveaux professionnels.

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES

- Maîtriser la psychopathologie de l'enfant,
- Être capable de créer un climat de confiance avec l'enfant et sa famille, de dédramatiser une situation ; de prévenir et de gérer les situations de crise,
- Aptitude à collaborer avec des partenaires extérieurs,
- Capacité à se remettre en question et accepter de s'engager dans un travail de supervision clinique et d'équipe,
- Savoir faire preuve d'autonomie et d'initiative tout en respectant la dimension institutionnelle des missions.

MANIERE DE SERVIR ET QUALITES RELATIONNELLES :

- **Capacité d'intégration :**
 - Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, esprit d'initiative, entraide professionnelle, disponibilité, implication professionnelle ;
- **Attitude relationnelle au travail :**
 - Ethique professionnelle, attitude constructive, confiance en soi, écoute empathique, communication au sein de l'équipe ;
- **Adaptation au poste de travail :**
 - Capacités à s'organiser, à réajuster, à progresser, respect des consignes de travail, du secret professionnel, devoir de réserve et de discrétion professionnelle, respect des horaires, de la tenue professionnelle.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE

- **Horaires :** 9H-16H38, à ajuster selon les besoins du service,
- **Permis de conduire indispensable :** mobilité avec véhicule hospitalier pour participer à des réunions autour de la prise en charge de l'enfant avec des partenaires extérieurs.